



**RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE
ST-FRANÇOIS-DU-LAC**

41, RUE TRAHAN, C.P. 30
PIERREVILLE, QC, J0G 1J0
Tél. : 450-568-2171

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil d'administration de la Régie D'incendie
Pierreville – St-François-du-Lac tenue au 41, rue Trahan, 19 novembre 2024 2024 à
19 :30 à laquelle sont présents :

Benoit Yergeau	Vice-président, Maire St-Pie-de-Guire
Léo-Paul Desmarais	Conseiller Yamaska
Marie-Pier Guévin-Michaud	Conseillère Pierreville
André Descoteaux	Maire Pierreville
Jean-Daniel Scheurer	Conseiller St-Pie-de-Guire
Jean Beaubien	Conseiller St-Gérard-Majella
Pierre Provost	Conseiller St-Gérard-Majella
Réjean Gamelin	Conseiller St-François-du-Lac
Nathalie Gamelin	Conseillère Saint-François-du-Lac
Pierre Hamel	Directeur incendie

Présence pompier : 2 pompiers

Absence motivée : Diane De Tonnancourt, présidente, Mairesse de Yamaska

Formant quorum sous la présidence de Benoit Yergeau, vice-président
Diane Martineau, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance ;
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal 17septembre2024;
04. Lecture et adoption des comptes payés au 31 octobre 2024;
05. État des revenus et dépenses au 31 octobre 2024;
06. Résolution adoption des quotes-parts 2025;
07. Résolution signature entente Odanak 2025;
08. Ajustement de la rémunération des employés de la régie, secrétaire-trésorière et élus 2025;
09. Résolution remplacement imprimante;
10. Renouvellement contrat ICO Technologies (anciennement PG);
11. Résolution publication des avis publics;
12. Résolution adoption Règlement 2025-01 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle;
13. Nomination du président et vice-président pour 2025;
14. Changement de signataire (caisse populaire, gouvernement et autres);
15. Résolution adoption calendrier 2025;
16. Mot du directeur ;
17. Période de questions ;
18. Divers suivi dossier SGM;
19. Date de la prochaine rencontre: _____;
20. Clôture de la séance.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le vice-président.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-11-35

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Beaubien

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenue de voter d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2024-11-36

IL EST PROPOSÉ PAR Léo-Paul Desmarais,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenu de voter, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la séance du 17 septembre 2024.

Adoptée

04. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur incendie et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2023-09-25 (Adoption Budget 2024);

2024-11-37

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Gamelin,

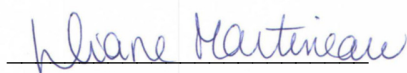
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenu de voter, d'adopter les comptes payés au 31 octobre 2024 tels que présentés ci-dessus par la secrétaire-trésorière au montant de 77 849,22 \$.

Adoptée

Je, soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des comptes payés : 77 849.22 \$.

Signé ce 15 novembre 2024,



Diane Martineau DMA, secrétaire-trésorière.

05. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2024 (VOIR ANNEXE B)

La secrétaire-trésorière fait la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2024. Le total des dépenses est de 548 306 \$. Et des revenus 538 008 \$ il n'y a rien de particulier dans l'état des revenus et dépenses présenté.

06. RÉSOLUTION ADOPTION DES QUOTES-PART 2025

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 a été déposé au CA du 17 septembre 2024 tel qu'exigé par le code municipal C-27.1, a 603;

CONSIDÉRANT QUE le 2/3 des municipalités ont adopté le budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE le mode de répartition est établi dans l'entente en vigueur;

2024-11-38

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Beaubien,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenu de voter, d'adopter les quotes-parts 2025 au montant de 413 951 \$.

QUE les quotes-parts 2025 soient réparties comme suit :

MUNICIPALITÉS	QUOTE-PART 2025	
	\$	4 versements
PIERREVILLE (2023-2024-2025)	128 596 \$	32 149 \$
ST-FRANÇOIS DU LAC (2025-2026-27)	107 924 \$	26 981 \$
ST-PIE DE GUIRE (2023-2024-2025)	39 974 \$	9 994 \$
ST-GÉRARD MAJELLA (2025-2026-27)	28 466 \$	7 117 \$
YAMASKA (2024-2025-2026)	108 990 \$	27 247 \$
TOTAL	413 951 \$	103 488 \$

Adoptée

07. RÉSOLUTION SIGNATURE DE L'ENTENTE ODANAK 2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service avec le conseil de bande d'Odanak est renouvelable à chaque 1^{er} janvier;

CONSIDÉRANT QUE les termes de cette entente sont satisfaisants pour les deux parties :

2024-11-39

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Pier Guévin-Michaud,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenue de voter, d'autoriser Diane De Tonnancourt, présidente et Pierre Hamel, directeur incendie et signer l'entente de service avec le conseil de bande d'Odanak de 65 517 \$ pour l'année 2025.

Adoptée

08. RÉSOLUTION ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE, HONORAIRES SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE ET ÉLUS POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE les salaires des pompiers, les honoraires de la secrétaire-trésorière et la rémunération des élus sont révisés à chaque début d'année;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement sur la rémunération des élus l'indexation de la rémunération et l'allocation des dépenses des élus sont la même que celle accordée aux employés de la Régie;

2024-11-40

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Daniel Scheurer,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenu de voter, d'accorder une augmentation de salaire aux pompiers, aux honoraires de la secrétaire-trésorière et à la rémunération des élus de 2,5%, telle que l'indice des prix à la consommation utilisé pour les prévisions budgétaires.

Adoptée

09. **RÉSOLUTION REMPLACEMENT DE L'IMPRIMANTE**

CONSIDÉRANT QUE l'imprimante demande un entretien majeur;

CONSIDÉRANT QUE le coût des cartouches d'encre annuel s'élève à plus de 1 000 \$ et qu'il est possible de réduire ces frais avec un achat ou une location avec entente de service;

2024-11-41

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Gamelin,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenue de voter, d'autoriser l'achat d'un photocopieur Canon DX-C3725i reconditionné au coût de 2 795 \$ avec une entente de service de 0.013\$ par copie noire et 0.088 par copie couleur. QUE l'entente de service est d'une durée de 1 an renouvelable. QUE l'entente de service inclut les réparations, l'entretien et l'encre. QUE les pièces de réparation et d'entretien seront disponibles pour une période minimum de 5 ans.

Adoptée

10. **RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT CONTRAT ICO TECHNOLOGIES (PG SOLUTIONS) 2025**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service d'entretien et de mise à jour annuelle du logiciel Première ligne est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de la mise à jour de ICO technologies (anciennement PG solution) au montant de 2119,90 \$ plus taxes;

2024-11-42

IL EST PROPOSÉ PAR André Descoteaux,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenue de voter, de renouveler le contrat avec ICO Technologies au montant de 2119.90 plus taxes pour l'entretien et la mise à jour du logiciel Première Ligne pour 2025.

Adoptée

11. **RÉSOLUTION PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA RÉGIE**

CONSIDÉRANT QUE la régie ne possède pas de règlement sur la modalité de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE la régie ne possède pas de site internet;

CONSIDÉRANT QUE la régie peut par résolution une fois par année donner un avis public pour identifier l'endroit de la publication des avis public;

2024-11-43

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Daniel Scheurer,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenue de voter, **QUE** les avis publics ainsi que toutes autres informations devant être transmis à la population soient publiés sur le site internet de la municipalité de St-Pie-De-Guire au www.stpiedeguire.ca.

Adoptée

12. RÉSOLUTION ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

**RÈGLEMENT 2025-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 1995-01**

ATTENDU QUE le Règlement numéro 1995-01 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Régie le 22 juin 1995, conformément aux articles 620 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (« CM »);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités ou les Régies intermunicipales dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois.

2024-11-44

IL EST PROPOSÉ PAR Léo-Paul Desmarais,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL, LE VICE-PRÉSIDENT S'ÉTANT ABSTENUE DE VOTER, QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. Le Règlement numéro 1995-01 sur la gestion contractuelle est modifié par l'insertion, après la mesure 8 de la mesure 9 article 34 :

« Article 34 Lorsque cela est possible et dans l'intérêt de la Régie, les biens et les services québécois ou autrement canadiens, de même que les entreprises ayant un établissement au Québec ou ailleurs au Canada sont préférées à tout autre concurrent lors de l'attribution d'un contrat de gré à gré ou lors d'envoi d'une invitation écrite à soumissionner lorsque le montant de la dépense est sous le seuil déterminé par le Ministre obligeant de procéder par appel d'offres public.

Pour les contrats de gré à gré, la Régie favorise l'envoi de demandes de prix auprès de ces entreprises en priorité à tout autre concurrent, lorsque de telles demandes sont justifiées. En cas d'égalité des prix, de la qualité des services ou, plus largement, de toute offre comparable sur ses éléments essentiels entre une entreprise québécoise et une entreprise canadienne, la Régie favorise l'attribution du contrat à l'entreprise québécoise.

Pour les contrats adjugés à la suite d'une invitation écrite à soumissionner, s'il ne lui est pas possible ou s'il n'est pas dans son intérêt de se limiter à ces personnes, la Régie révisé son besoin afin de déterminer si une nouvelle formulation peut permettre de les favoriser préalablement à l'envoi des invitations à soumissionner. Si, malgré cette révision du besoin, il demeure nécessaire ou dans l'intérêt de la Régie d'inclure des personnes ne répondant pas à l'objectif du premier alinéa, la Régie peut réviser sa stratégie contractuelle pour considérer l'attribution du contrat de gré à gré, lorsque cela lui est permis.

Lorsque les circonstances ne permettent pas ou ne justifient pas de favoriser de telles entreprises, la Régie peut conclure un contrat avec un autre concurrent. »

2. Le Règlement numéro 1995-01 sur la gestion contractuelle est modifié par l'insertion, après la mesure 8 de la mesure 9 article 35 :

« Article 35 Lorsque la Régie utilise la mesure de l'article 34 du présent règlement, elle procède à une rotation des cocontractants lors de l'attribution des contrats de gré à gré ou de l'invitation des personnes à soumissionner, si cela est possible et dans son intérêt. Cette rotation doit être faite selon les mêmes critères que ceux déjà élaborés pour la rotation des fournisseurs qui se voient attribuer des contrats de gré à gré au-delà du seuil monétaire de 25 000\$ en vertu des dispositions du présent règlement de gestion contractuelle, avec les adaptations nécessaires. »

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la Régie d'incendie de Pierreville St-François-du-lac, ce 19 novembre 2024.

Adoptée

13. A) RÉSOLUTION NOMINATION PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 586 du code municipal stipule que le mandat du président et du vice-président est d'un (1) an et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie doit nommer un président et un secrétaire d'élection;

2024-11-45

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenue de voter, de nommer Pierre Hamel président d'élection et Diane Martineau secrétaire d'élection.

Adoptée

B) RÉSOLUTION NOMINATION D'UN PRÉSIDENT 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 586 du code municipal stipule que le mandat du président et du vice-président est d'un (1) an et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE Benoit Yergeau est proposé à titre de président 2025;

CONSIDÉRANT QUE Benoit Yergeau accepte le poste de président pour l'année 2025;

2024-11-46

IL EST PROPOSÉ PAR Diane De Tonnacourt, (en son absence proposition faire par courriel)
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenu de voter, de nommer **Benoit Yergeau** au poste de président pour l'année 2025

Adoptée

C) RÉSOLUTION NOMINATION D'UNE VICE-PRÉSIDENTE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 586 du code municipal indique que le mandat du président et du vice-président est d'un (1) an et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE Nathalie Gamelin est proposée à titre de vice-président 2025;

CONSIDÉRANT QUE Nathalie Gamelin accepte le poste de vice-présidente pour l'année 2025;

2024-11-47

IL EST PROPOSÉ PAR André Descoteaux,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenu de voter, de nommer **Nathalie Gamelin** au poste de vice-présidente pour l'année 2025.

Adoptée

14. RÉSOLUTION CHANGEMENT DE SIGNATAIRE : CAISSE POPULAIRE, GOUVERNEMENT ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE Benoit Yergeau est nommé à titre de président de la Régie Pierreville St-François du Lac pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE Nathalie Gamelin est nommée à titre de vice-président de la Régie Pierreville St-François du Lac pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE les postes de président et de vice-président sont des mandats d'un (1) an et qu'il est renouvelable;

2024-11-48

IL EST PROPOSÉ PAR Léo-Paul Desmarais,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenue de voter, **QUE Benoit Yergeau** à titre de président ou **Nathalie Gamelin** à titre de vice-présidente est autorisé à signer tous documents au nom de la Régie d'incendie de Pierreville St-François-du-Lac avec Diane Martineau secrétaire-trésorière.

Adoptée

15. RÉSOLUTION ADOPTION CALENDRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 597 du code municipal indique que la Régie doit adopter par résolution son calendrier d'assemblée chaque année;

2024-11-49

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Gamelin,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenue de voter, **QUE** le calendrier suivant soit adopté pour l'année 2025 et **QUE** les rencontres débutent à 19 :00 :

3^e mardi de février : 18 février 2025
3^e mardi de mai : 20 mai 2025
3^e mardi de septembre : 16 septembre 2025
3^e mardi de novembre : 18 novembre 2025 (élections mun. 2 nov 2025)

Adoptée

16. MOT DU DIRECTEUR

129 appels depuis le début de l'année. Les factures seront envoyées par courriels à toutes les municipalités afin de réduire les coûts : envois postaux, papier, temps.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

18. DIVERS

Suivi dossier St-Gérard-de-Majella : le MAMH avise que nous allons avoir des nouvelles sous peu. Que le dossier sera rapidement transféré à la Commission municipale. Que nous n'avons aucune action à faire pour le moment.

19. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Prochaine rencontre 18 février 2025 à 19 :00, 41 rue Trahan Pierreville.

12. CLÔTURE DE LA RENCONTRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

2024-11-50

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Daniel Scheurer,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil, le vice-président s'étant abstenu de voter, de lever la réunion à 20 :12.

Adoptée

Benoit Yergeau, vice-président

Diane Martineau DMA, secrétaire-trésorière

« Je, Benoit Yergeau vice-président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

ANNEXE A

	Date	Écriture		Description	Montant
1	2024-09-01	11285	Diane Martineau tenue de livres	Honoraires professionnels 2024-09	885,77
2	2024-09-03	11291	ACCEO Solutions inc.	Mise à jour logiciel comptabilité mensualité 2024-09	148,90
3	2024-09-03	11297	Cogeco cable	Téléphone internet 2024-09	143,56
4	2024-09-03	11298	Commission scolaire Des Chesne	Formation pompier 1 (4/5)	3 783,00
5	2024-09-06	11289	Lafond Ian	Déplacement formation pompier juin juillet aout	435,20
6	2024-09-06	11293	Accommodeur St-François	Diesel camion 2024-08	451,36
7	2024-09-06	11295	Dépanneur Pierreville	Diesel camion 2024-08	223,78
8	2024-09-12	11296	Hydro-Québec	Électricité 2024-07-22 au 2024-08-21	207,73
9	2024-09-16	11288	Transport Sylvain	Inspection SAAQ	2 221,38
10	2024-09-16	11294	Solutia télécom	Remplacement cellulaire directeur avec protégé et étui	675,94
11	2024-09-17	11322	RREMQ	Fonds de retraite 2024-08	781,75
12	2024-09-18	11286	Groupe CLR	Location tele-page 2024-09-19 au 2024-10-18	167,81
13	2024-09-18	11287	Bell Mobilité	Cellulaire 2024-09	48,32
14	2024-09-26	11284	Boivin et Gauvin inc.	Caméra thermique et bottes (4)	11 237,66
15	2024-09-26	11290	Échelles C.E. Thibault	Connecteur de réservoir	44,84
16	2024-09-26	11292	Martin & Lévesque inc.	Vetement nouveaux pompiers	967,38
17	2024-09-30	11228	JP429 DEPOT DIRECT (TFE)	Salaire Pierre 2024-09	3 340,00
18	2024-09-30	11446	JR118 FED. (N)	DAS fed 2024-09	906,80
19	2024-09-30	11447	JR118 PROV.	DAS prov 2024-09	1 960,45
20	2024-10-01	11381	Diane Martineau tenue de livres	Honoraires professionnels 2024-10	885,77
21	2024-10-01	11384	ACCEO Solutions inc.	Mise à jour logiciel comptabilité mensualité 2024-10	148,90
22	2024-10-01	11396	Cogeco cable	Téléphone internet 2024-10	143,56
23	2024-10-02	11380	ACCEO Solutions inc.	Sauvegarde comptabilité 2024-09	18,35
24	2024-10-04	11383	ASS FQM	Assurances Inc.	29 865,61
25	2024-10-04	11389	Accommodeur St-Francois	Diesel camion 2024-09	370,25
26	2024-10-04	11392	Dépanneur Pierreville	Diesel camion 2024-09	52,00
27	2024-10-08	11386	Municipalité St-Bonaventure	Entraide	1 290,29
28	2024-10-11	11379	Isotech Instrumentation inc.	Lavage d'habits	710,20
29	2024-10-11	11382	Protection Incendie CFS ltée	Recharge air comprimé	60,60
30	2024-10-11	11385	ACCEO Solutions inc.	Sauvegarde comptabilité 2024-10	19,32
31	2024-10-11	11390	Camions Carl Thibault inc	Batteries alcalines pour survivor	232,25

32	2024-10-11	11393	Mécanique générale MPC	Inspection SAAQ	318,22
33	2024-10-11	11394	CMP Mayer inc	Gants (3 paires)	586,38
34	2024-10-11	11439	RREMQ	Fonds de retraite 2024-09	781,75
35	2024-10-11	11442	Formation Prévention Secours	Remplissage trousse premiers soins	157,26
36	2024-10-11	11445	MRC de Nicolet- Yamaska	Frais cauca 2024-2025 (à refacturer)	4 422,09
37	2024-10-11	11449	Isotech Instrumentation inc.	Lavage d'habits	477,09
38	2024-10-12	11388	Groupe CLR	Location tele-page 2024-10-19 au 2024-11-18	167,81
39	2024-10-15	11391	Hydro-Québec	Électricité 2024-08-22 au 2024-09-21	228,93
40	2024-10-17	11387	CNESST	Cotisation 2025 + ajustement 2024	97,08
41	2024-10-18	11443	Bell Mobilité	Cellulaire 2024-10	48,32
42	2024-10-28	11444	Visa Desjardins	Sauvegarde direction 4 mois	68,75
43	2024-10-30	11424	JP150 DEPOT DIRECT (TFE)	Salaire Pierre 2024-10	4 175,98
44	2024-10-31	11395	ACCEO Solutions inc.	Mise à jour logiciel comptabilité mensualité 2024-11	165,56
45	2024-10-31	11422	JR120 PROV.	DAS prov 2024-10	2 450,57
46	2024-10-31	11423	JR120 FED. (N)	DAS fed 2024-10	1 131,14
47	2024-10-31	11440	Cogeco cable	Téléphone internet 2024-11	143,56
					77 849,22

ANNEXE B

BUDGET 2024 - adopté

RÉGIE D'INCENDIE DE PIERREVILLE ST-FRANCOIS-DU-LAC

	Adopté réso. 2023-09-25	BUDGET 2024	Au 31 octobre 2024	% d'utilisation	Détail 2024
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			83%	
	Gestion Financière				
02-110-00-130	Frais conseil d'adm., déplacements	4 000 \$			* paiement en déc
02-120-00-141	Salaire directeur	75 000 \$	63 268 \$	84%	
02-120-00-145	Vacances - Direction	4 500 \$	3 796 \$	84%	
02-120-00-210	Fonds de retraite	5 100 \$	4 293 \$	84%	
02-120-00-222	Avantages sociaux	11 250 \$	10 844 \$	96%	
02-120-00-330	Internet, téléphone (cogeco), sauvegarde	2 000 \$	2 121 \$	106%	
02-120-00-339	Frais de poste	300 \$	404 \$	135%	*frais puro envoie clr
02-120-00-346	Activités externes, congrès, colloques, etc	3 500 \$	2 721 \$	78%	
02-120-00-412	Services juridiques	2 500 \$	1 464 \$		
02-120-00-413	Honoraires vérification	3 500 \$	3 449 \$	99%	
02-120-00-414	Honoraires greffière-trésorière	10 700 \$	8 165 \$	76%	
02-120-00-423	Ass (Section IVerr-omis)(Sect III civ gén)	14 824 \$	11 888 \$		
02-120-00-494	Abonnements:acsiq, PG, acoma, admq	3 900 \$	656 \$	17%	*admq
02-120-00-517	Location (cellulaire, CLR)	8 842 \$	7 931 \$	90%	* achat de radios portatifs (4) 5135+ tx
02-120-00-670	Fournitures bureau	2 500 \$	3 601 \$	144%	* repa. ordi 500\$
02-120-00-790	Autres Dépenses		781 \$		* ajust rec Canada années passées
	TOTAL ADM. GÉNÉRALE	152 416 \$	125 381 \$		
	SÉCURITÉ PUBLIQUE				
02-220-00-141	Salaires intervention	91 024 \$	82 803 \$		
02-220-00-142	Salaires entraînement	10 000 \$	7 540 \$		* nouvelles normes obligatoires 1 pratique/ mois
02-220-00-143	Salaires entretien	2 961 \$	1 620 \$		
02-220-00-144	Salaires prévention	3 832 \$	2 313 \$		
02-220-00-145	Salaires de garde	15 600 \$	9 000 \$	58%	
02-220-00-146	Salaires formation	10 950 \$	1 732 \$	16%	* déplacements formation

02-220-00-147	Salaire entraide	4 380 \$	9 880 \$		
02-220-00-150	Vacances pompiers	8 062 \$	6 529 \$		
02-220-00-222	Avantages sociaux pompiers	15 000 \$	12 099 \$		
02-220-00-240	CNESST		97 \$		
02-220-00-342	Licence/radio	690 \$	717 \$	104%	
02-220-00-422	Assurances bâtisse (section I)	10 000 \$	10 822 \$	108%	
02-220-00-425	Assurances véhicules (section VI)	6 500 \$	7 157 \$		
02-220-00-443	Déneigement de la caserne	1 800 \$	2 415 \$		
02-220-00-444	Taxes mun et scolaires	1 500 \$	973 \$	65%	*2023 1520,70\$, 2024 972,97
02-220-00-454	Inscription formation	10 000 \$	6 651 \$	67%	
02-220-00-455	Immatriculation (SAAQ, PEVL)	4 750 \$	4 791 \$	101%	
02-220-00-517	Réparation et tests app. Respiratoires	1 000 \$	45 \$	4%	* tests à l'automne
02-220-00-522	Réparation, entretien, caserne	3 500 \$	4 141 \$	118%	
02-220-00-525	Réparation matériel roulant	7 000 \$	3 658 \$	52%	
02-220-00-526	Tests de pompe camion	1 500 \$			* tests à l'automne
02-220-00-527	Entre et réparation équipement	150 \$	177 \$	118%	
02-220-00-528	Inspection, décontamination et réparation habits	3 500 \$	5 763 \$	165%	
02-220-00-529	Inspections mécaniques (saaq)	1 000 \$	1 063 \$	106%	
02-220-00-640	Pièces équipement	11 700 \$	12 880 \$	110%	*nouveau système d'alarme 2658\$ et caméra 8312,91 \$ à prendre dans surplus
02-220-00-650	Achat uniformes	3 000 \$	883 \$	29%	* renouvellement d'uniforme
02-220-00-651	Achat app. Respiratoires	27 800 \$	25 040 \$	90%	* selon soumission
02-220-00-652	Achat habits de combat, casques et bottes	22 150 \$	26 746 \$	121%	* selon soumission, 5 bunkers
02-220-00-681	Électricité caserne	11 250 \$	7 033 \$	63%	
02-220-00-682	Essence - diesel	8 500 \$	6 532 \$	77%	
02-220-00-689	Remplissage bouteille d'air	5 500 \$	2 641 \$	48%	
02-220-00-724	Équipements matériel roulant	8 000 \$	3 864 \$	48%	
02-220-00-790	Dépenses sur interventions à refacturer	8 000 \$	17 948 \$	224%	*in and out
02-220-00-795	Dépenses sur interventions	1 500 \$	1 054 \$	70%	
02-220-00-985	Créance douteuse et irrécouvrables SAAQ	1 950 \$			
02-220-00-999	Achats divers				
	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	324 049 \$	286 605 \$		
	FRAIS DE FINANCEMENT				
02-910-00-100	Intérêts et frais de banque	120 \$	60 \$		
02-921-00-480	990 - Intérêts prêt camion	2 284 \$	1 306 \$		

02-921-00-481	990 - Intérêts prêt agrandissement	48 160 \$	38 554 \$	80%	
02-921-00-881	990 - Intérêts prêt temporaire				
02-921-00-882	999 - Intérêts marge de crédit				
	- Frais de financement				
	TOTAL FRAIS FINANCEMENT	50 564 \$	39 920 \$		
0---600	PROJET IMMOBILISATION				
	600 - Projet divers				
	- Sécurité publique				
	- Équipement informatique ameublement				
	- Immobilisation - machinerie				
	Total autres activités financières				
	TOTAL PROJET IMMOBILISATION				
0---400	AFFECTATIONS				
	400 - Surplus accumulé affecté				
	Remb. Capital prêt camion	65 700 \$	65 700 \$		
	Remb. Capital prêt agrandis	27 400 \$	30 700 \$		
	- Surplus accumulé				
	Total affectations	93 100 \$	96 400 \$		
	TOTAL DES AFFECTATIONS	93 100 \$	96 400 \$		
	GRAND TOTAL DES DÉPENSES	620 129 \$	548 306 \$		
	RECETTES				
	Quote-part municipalité	389 221 \$	291 912 \$	75%	
	Interventions	75 000 \$	82 287 \$	110%	
	Entente Odanak	57 072 \$	60 240 \$	106%	
	Autres recettes	55 908 \$		84%	
	- Odanak intervention		10 343 \$		
	- Intervention extérieur régie		13 263 \$		
	- Intérêts		3 092 \$		
	- Revenus divers		533 \$		
	- Formation				
	- Rapport incendie		100 \$		
	- Mâchoires de vie		19 698 \$		
	Affectation surplus		10 970 \$		*nouveau système d'alarme 2658\$ à prendre dans surplus
0123122400	Revenus- dépenses interven	8 000 \$	10 642 \$	133%	*in and out
	SUBVENTION PIQM	34 928 \$	34 929 \$		

	GRAND TOTAL DES RECETTES	620 129 \$	538 008 \$		
	Surplus déficit	0 \$	-10 298 \$		